



Procès-verbal du Conseil d'Administration de la Compagnie des Archers de la Trémoille du 22 mai 2020 en visio-conférence.

Le 22 mai 2020 à 20h30, le Conseil d'administration de la compagnie des Archers de la Trémoille s'est connecté et a délibéré à distance **en visio-conférence** sur convocation du président.

Le Conseil d'Administration était présidé par M. Tony DAHAIS, en qualité de président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme Isabelle MARTIN, secrétaire de l'association.

Les administrateurs présents ou représentés étaient en nombre suffisant pour délibérer. Le Conseil d'Administration a donc pu avoir lieu valablement, conformément à l'article 9 des statuts.

Présents :

- Président : Tony Dahais
- Vice-président : Marc Aubert
- Trésorier : Didier Rabin
- Vice-trésorière : Anita Dahais
- Secrétaire : Isabelle Martin
- Vice-secrétaire : Pierric Boinot

Membres : Alain Sudrat, Alain Banchereau, Stéphanie Chabauty, Patrick Boinot, Sylvie Proust, Mathieu Roux, Olivier Martin, Vivien Martin (représentant des jeunes),

Excusés : Thomas Banchereau (pouvoir à Alain Banchereau), Yvon Marot (vice-président).

Remarque :

Pour les votes, des participants étaient deux sur le même écran et ne pouvaient pas voter distinctement l'un de l'autre. Cela concernait Anita et Tony Dahais, Patrick et Pierric Boinot ainsi que Vivien et Isabelle Martin. Aucune divergence d'opinion étant apparue entre les duos cela n'influa pas sur les votes. L'unanimité était donc de 11 voix puisque 11 connexions.

Début : 20h30

Ordre du jour :

- I. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 7 février 2020
- II. Covid-19 (Annulation de nos concours, périscolaire, sport scolaire, animation, Tir du Roy etc...)
- III. Mise en place d'un plan de reprise de l'activité « Tir à l'arc »
 - a. Les conditions
 - b. Reprise avec les groupes
 - c. Les entraînements encadrés avec Jonathan HERIN

- d. Le terrain de parcours de Rochemenue
- IV. Local de rangement n° 16 au 22, impasse Ligonier (Nettoyage)
- V. Local mis à disposition par Michel Fleurialt
- VI. Entretien du terrain campagne et de la ciblerie campagne
- VII. Dons aux œuvres -Impôts (Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général)
- VIII. Les Montgolfiades
- IX. La saison 2020-2021
 - a. Dates des portes ouvertes
 - b. Assemblée générale (date, année électorale)
 - c. Forum des associations au centre Leclerc de Thouars
 - d. Nos concours (salle 7 et 8/11/2020, salle CD 79, 23 et 24/01/ 2021, tir en campagne le 28/03/2021)
- X. Retour sur la journée des Amazones
- XI. Actualisation du flyer de présentation de notre association
- XII. Partenariats
- XIII. Demande de subventions (Agence nationale du sport, FDVA, Conseil départemental, Communauté de communes, commune)
- XIV. Suivi du budget prévisionnel, état des finances
- XV. Questions diverses

I. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 7 février 2020

Rien à signaler. Le Compte-rendu est donc validé.

II. Covid-19 (Annulation de nos concours, périscolaire, sport scolaire, animation, Tir du Roy etc.)

Les trois compétitions que le club devait organiser sont annulées comme toutes les manifestations sportives de France.

Les compétitions ne peuvent reprendre que fin juillet. La saison extérieure 2020 est finie. Les championnats départementaux, régionaux et nationaux sont tous annulés.

Toutes les animations scolaires et périscolaires ont été annulées. Les activités périscolaires réalisées (6 séances à l'école Paul Bert et 2 séances à l'école Ferdinand Buisson) ont été payées par la commune de Thouars. Les suivantes ont été toutes annulées. (5 séances à Ferdinand Buisson, 7 séances à Anatole France, 6 séances à Bonneval (St Jean de Thouars). Le sport scolaire avec l'école de Luzay (7 séances) a également été annulé.

L'animation prévue sur le site du Chatelier a aussi été annulée.

Le tir du Roy est également annulé. (A voir pour une autre date)

III. Mise en place d'un plan de reprise de l'activité « Tir à l'arc »

a. Les conditions

La reprise des entraînements du tir à l'arc est soumise à la mise en place d'un protocole de reprise sanitaire. Dans un premier temps, un arrêté municipal interdisait l'accès au Pas de tir du

Stade Philippe MORIN jusqu'à la fin mai. Le conseil d'administration a donc dû préparer un protocole de reprise. Ce protocole a été validé par le service des sports de la commune de Thouars et de la communauté de communes du Thouarsais. **L'activité tir à l'arc est soumise au respect de ce protocole.** Il a été envoyé à chaque licencié. Un service d'inscription obligatoire en ligne a été mis en place. Alain Sudrat nous présente ce tableau, il est disponible sur « googlesheets ». Lors de l'envoi du protocole aux licenciés, les liens nécessaires à l'accès à ce service d'inscription seront joints. Les gestes barrières devront être respectés. Rappel : le nombre de participants sur le terrain est limité à 10 (accompagnateurs compris) sur le même créneau horaire choisi.

Les participants qui apparaissent en rouge ou suivi de la lettre « c » dans les tableaux possèdent les clés du terrain. Il faut s'assurer, lorsque l'on s'inscrit à un créneau qu'une personne ayant les clés tire en même temps.

Dans un premier temps, un sondage sera réalisé auprès des licenciés pour connaître les archers susceptibles de reprendre l'entraînement sur terrain à partir de juin.

L'accès au préau et aux bancs ainsi que le local sera interdit. (Nouveau cadenas). Des affiches rappelant les gestes barrières seront installées.

Les réservations sont des créneaux d'1h45. Le montage et le démontage de l'arc se fera à sa voiture sur le parking à l'extérieur du pas de tir.

Enfin, chacun apportera son gel hydro-alcoolique, son blason et ses clous. (Une remise de clous et de blasons sera organisée)

b. Reprise avec les groupes

A l'unanimité des voix, 11 contre 0, le conseil d'administration décide que les tirs encadrés par nos entraîneurs bénévoles ne reprendront qu'en septembre.

Nos encadrants sont bénévoles et font partie des personnes sensibles au coronavirus en circulation, il est normal de les préserver, d'autant plus qu'aucune échéance sportive nous pousse à reprendre les entraînements dès maintenant.

Il est demandé aux parents qui accompagnent un mineur sur le pas de tir en temps non-encadré de respecter le protocole sanitaire de reprise qui sera mis en place et ainsi que l'article 6 du règlement intérieur du club. (Le mineur ne doit pas rester seul)

c. Les entraînements encadrés avec Jonathan HERIN

Nous n'avons pas de contrat de travail avec Jonathan. Il s'agit de prestations. On peut lui proposer un report des séances sur l'année prochaine, dès octobre.

11 voix pour le report.

De plus en salle nous sommes trop nombreux lors de ses séances. On pourrait faire deux groupes, avec un le mardi soir et l'autre le vendredi soir. Jonathan est prêt pour cette organisation. Il faut qu'on s'organise avec le club de pétanque pour le mardi soir. Alain Sudrat propose de réaliser des groupes de niveaux et de ne commencer qu'à partir de 18h30 (pour le mardi)

Peut-être que le mardi pourrait être principalement à destination des jeunes archers.

Si des archers s'inscrivent pour le mardi ou le vendredi il faudra qu'ils respectent leur engagement.

Ce point sera étudié à la rentrée.

d. Le terrain de parcours de Rochemenue

C'est le même protocole que sur le pas de tir extérieur, avec inscription à l'avance sur un tableau. Les créneaux seront à la demi-journée (un le matin et l'autre l'après-midi). Le tir en peloton est interdit.

IV. Local de rangement n° 16 au 22, impasse Ligonier (Nettoyage)

Ce local mis à disposition par la mairie a besoin d'être nettoyé. Patrick propose qu'on profite d'un concours pour y déménager le matériel nécessaire.

Il y aura une clé en circulation pour les animations.

L'accès est assez facile.

Il faut rajouter un panneau interdiction de stationner sur le portail.

Il faudra repeindre le portail.

S'il reste de la peinture qui a servi aux panneaux de protections à l'espace club, il n'en reste pas beaucoup et il s'agit de peinture à l'eau.

V. Local mis à disposition par Michel Fleuriault

Tony souhaite conserver ce local notamment pour la remorque.

VI. Entretien du terrain campagne et de la ciblerie campagne

Début mars, Marc, Jean-Marc, Nicolas et Tony ont remis en place le parcours de « Rochemenue ». Les cibles avaient été stockées cet hiver dans un local prêté par le propriétaire. Cependant, confinement oblige, depuis cette date, la végétation a poussé. Une remise en état est nécessaire, Marc a fait un appel pour de l'aide. Marc et Jean-Marc sont prêts pour le nettoyage du terrain mais ils manquent de matériel. Il faudrait également repasser de la lasure sur les cibles. L'idéal serait juste avant de les stocker.

VII. Dons aux œuvres -Impôts (Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général)

Dernier rappel, les personnes qui ne donneront pas leurs décomptes de kilomètres courant du mois de février ne pourront pas obtenir le document utile pour une baisse d'impôts.

VIII. Les Montgolfiades

Nous avons été sollicités pour y participer, si elles ont lieu, les 5 et 6 septembre 2020.

Les votes : 8 contre et 3 pour.

Tony redemandera des infos et nous verrons cela plus tard.

IX. La saison 2020-2021

a. Dates des portes ouvertes

Fixées au 9 septembre 2020, la date reste inchangée.

b. Assemblée générale (date, année électorale)

Comme c'est une année électorale (FFTA, comité régional, comité département et club), nous devons avancer la date de **notre assemblée générale**. On ne peut pas la placer au vendredi 16 octobre donc il reste le 25 septembre ou bien le 2 octobre. Après votes : 11 voix pour la placer le **2 octobre 2020**.

Il s'agit donc d'une année électorale. Pour le moment, Alain Sudrat et Alain Banchereau ne souhaitent pas renouveler leur candidature. Vivien Martin aura passé l'âge d'être délégué des jeunes, il faudra le remplacer.

Par rapport à nos statuts, le conseil d'administration est composé de 15 personnes (âgé de 16 ans au moins au jour de l'élection, ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois et à jour de ses cotisations) Pour les postes de président, secrétaire et trésorier la majorité (18 ans) est requise. Nos statuts nous obligent à attribuer aux dames, au minimum un nombre de siège, proportionnel au nombre de membres éligibles (+16ans, etc...) sur la base du fichier des licences au 31 août précédant l'AG électorale. Il nous faudra donc 5 féminines, si ce nombre n'est pas atteint, les postes resteront vacants jusqu'à l'AG suivante.

c. Forum des associations à Leclerc

On ne sait pas à qui s'adresser. Il s'agit d'une action promotionnelle de notre sport en compagnie des autres clubs sportif de Thouars. Il faut qu'on se renseigne.

Vote pour la participation à ce forum : 8 voix en faveur de l'action contre 2 et 1 absence de réponse.

d. Nos concours (salle 7 et 8/11/2020, salle CD 79, 23 et 24/01/ 2021, tir en campagne le 28/03/2021)

Nos concours sont prévus les 7 et 8 novembre 2020 à St Varent pour un sélectif simple, le 23 et 24 janvier 2021, nous organiserons le championnat départemental de tir en salle à St Varent également et le tir campagne à Luzay pour la troisième fois, prévu le 28 mars 2021

Les dates des concours extérieurs nous seront communiquées plus tard dans la saison 2020-2021.

X. Retour sur la journée des Amazones

Stéphanie a su gérer cette journée du 7 mars avec brio. Elle était secondée par Mélanie Roux et Isabelle Martin et quelques autres archers du club.

Ainsi chaque équipe avait son coach issu du club des Archers de la Trémoille. Ce qui était très apprécié des participantes. L'affluence était à peu près la même que l'année dernière, soit une quarantaine de participantes.

Les associations Célisayas et les Roses d'Elo qui s'étaient associées à l'action ont eu la gentillesse d'apporter des gâteaux.

Des photos de cette journée sont sur le site du club.

XI. Actualisation du flyer

On va l'actualiser avec un texte, sur le tir campagne à insérer.

XII. Partenariats

A ce jour, tous nos partenaires sont à jour dans leur convention de partenariat ou de mécénat. Le GAEC Desnouhes et l'entreprise Fonteneau n'ont pas encore réglé. Un nouveau partenaire nous a rejoint, il s'agit de la société « WPD France » Producteur d'électricité (éolienne)

La recherche de nouveau partenaire est compliquée par La Covid-19.

XIII. Demande de subventions (Agence nationale du sport, FDVA, Conseil départemental, Communauté de communes, commune)

Début avril, Tony a refait une demande auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport).

Le Conseil départemental a donné 800€ et la communauté de communes 2500€.

Nous sommes toujours dans l'attente pour la subvention communale, rien n'a filtré, on attend.

XIV. Suivi du budget prévisionnel, état des finances

Didier ayant un problème de connexion, Anita annonce les comptes.

Malgré des circonstances difficiles, avec nos 3 compétitions annulées, les subventions pour les animations scolaires et périscolaires partiellement diminuées, nos recettes ont été amputées par cette situation exceptionnelle. Mais les entraînements de Jonathan annulés, les aides de la communauté de communes du Thouarsais, du conseil départemental des Deux-Sèvres et le soutien de nos partenaires ont limité la casse.

Anita indique que sur le compte courant, nous avons la somme de 5338,46€ et 13435,58€ sur le livret et elle nous présente le suivi du budget prévisionnel :

CHARGES	PREVISIONNEL	RÉALISÉ	PRODUITS	PREVISIONNEL	RÉALISÉ
60- ACHAT	15515€	10148,71€	70- VENTES DE PRODUITS FINIS ...	8190€	5539€
61- SERVICES EXTÉRIEURS	1000€	507,93€	74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	12830€	8937€
62- AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	9170€	3020,96€	75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12000€	9904,41€
64- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7400€	6546,05€	76- PRODUITS FINANCIERS	65€	0€

TOTAL DES CHARGES	33085 €	20223,65€	TOTAL DES PRODUITS	33085€	24380,41
COMPTE DE RÉSULTAT (à ce jour 22 mai 2020):		+ 4156,57€			

Total de résultats : +4156,57 sans compter les engagements pour les équipes DRE, DREA, DRJ et D2 qui ne sera pas encaissés. Cependant des achats programmés sont en cours (Ciblerie, petits arcs, matériel de renforcement musculaires etc...)

XV. Questions diverses

Le 21 juin était prévue une randonnée avec étapes où les participants tiraient dans des cibles organisée par les Célisayas sur la commune de Missé au profit de la ligue contre le cancer. On se renseigne pour avoir confirmation de l'annulation. Yvon a sans doute la réponse.

L'ordre du jour est épuisé à 23h30.

Le 22 mai 2020, en visio-conférence.

Le président de séance



La secrétaire de séance

